

M. Argue: Le projet de loi a pour but de supprimer la distinction injuste qui a cours lors de la répartition des wagons. Il tend à ajouter aux règlements relatifs au livre de requisition une disposition de nature à assurer une répartition équitable des wagons entre les diverses sociétés qui exploitent des éleveurs. Les producteurs d'une région quelconque, en attribuant à leur gré aux exploitants d'éleveurs en un point de vente donné, une fraction de leur récolte détermineraient par le fait même le nombre de wagons devant être expédiés à ce point de vente.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 152 DES STATUTS REVISÉS DE 1952—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° 4, tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable volontaire des cotisations).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Le projet de loi a pour objet d'insérer dans la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail une disposition que renferment plusieurs codes provinciaux du travail: il s'agit du prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales. Ce projet de loi est identique à celui dont la Chambre a été saisie à la dernière session. A ce moment-là le sujet dont il est question dans le bill avait reçu l'appui du comité des relations industrielles et de la Chambre des communes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

ACCESSOIRES POUR ÉLECTIONS

EMPLOI POUR LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES ET LES ÉLECTIONS TENUES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État) demande à déposer le bill n° 5, touchant l'emploi d'accessoires pour les élections partielles et les élections tenues dans les territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Expliquez-vous.

L'hon. M. Pickersgill: D'après la note explicative, le projet de loi a pour objet de prévenir la dépense inutile que représenterait l'impression de nouveaux documents en autorisant l'utilisation à compter de maintenant

[M. Argue.]

jusqu'aux prochaines élections générales, pour toute élection complémentaire et les élections des Territoires du Nord-Ouest des documents déjà imprimés conformément à la Loi électorale du Canada de 1938. Cette mesure est rendue nécessaire par suite de l'entrée en vigueur des Statuts révisés du Canada (1952), le 15 septembre de la présente année.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

MESURE POURVOYANT À LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE, DÉFINITION DES FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DU MINISTRE, ETC.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill n° 6, concernant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

M. Knowles: Expliquez-vous.

Le très hon. M. St-Laurent: Les notes explicatives se lisent comme il suit: Ce projet de loi a pour but de déterminer de nouveau les présentes fonctions et attributions du ministre des Ressources et du Développement économique (M. Lesage), afin d'appuyer davantage sur sa responsabilité quant à l'administration et à la mise en valeur du Nord canadien, de même qu'en ce qui regarde les Esquimaux. A cette fin, le nom du ministère est modifié de manière à comprendre une mention formelle du Nord canadien. Ces changements résultent de l'importance croissante de ce territoire comme partie du Canada. On y tient compte du fait qu'il conviendrait de s'intéresser davantage à tous les aspects des affaires du Nord canadien.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DROIT PÉNAL

REVISION ET MODIFICATION DES STATUTS ACTUELS

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) demande à présenter le bill n° 7 concernant le droit pénal.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI SUR LES TERRES TERRITORIALES

ADMINISTRATION DE L'EXTRACTION DE L'OR ET DU QUARTZ

L'hon. Jean Lesage (ministre des Ressources et du Développement économique) demande à présenter le bill n° 8 tendant à modifier la loi sur les terres territoriales et à abroger